

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015 – 12 - 09

Séance du 15 décembre 2015

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 28

Représentés : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le quinze décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :** *Etaient présents* : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
*Adjoints* : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,  
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,  
JOANNON

*Conseillers Municipaux* : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,  
CIDALE, LALESART, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER,  
ORSINI, TROGNO, VIDAL, Messieurs, CATTUI, GIULIANO,  
GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, SERRE,  
VALENTIN

**ACTUALISATION  
DES TARIFS**

**BUDGET DE LA  
COMMUNE**

*Etaient représentés* :

*Conseillers Municipaux* : Mesdames Sabine GIACALONE  
(procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Marie-Claire PELOT-  
PAPPALARDO (procuration à Monsieur Louis FERRARA),  
Messieurs Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth  
LALESART), Gérard BUONCRISTIANI (procuration à Madame  
Christine MANFREDI),

*Adjoint* : Monsieur Jean-Pierre LE VAN DA (procuration à  
Monsieur Antoine BAGNO).

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,  
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20151215-DEL20151209-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2015  
Date de réception préfecture : 18/12/2015

Dans le prolongement des orientations budgétaires pour l'exercice 2016, telles qu'elles ont été exposées par Monsieur le Maire, lors de la séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2015, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs pour l'exercice 2016.

## 1) POLITIQUES PUBLIQUES

<b>Sport</b>		
<b>Participation communale aux séjours sportifs organisés par l'ODEL VAR / enfant</b>		
Revenus annuels des familles	Revenus annuels des familles	
<i>Tranche 2014</i>	<i>Proposition nouvelle</i>	<i>Participation</i>
de 0 à 11 000 euros	de 0 à 11 200 euros	50,00 €
de 11 001 à 18 750 euros	de 11 201 à 19 100 euros	30,00 €
de 18 751 à 26 400 euros	de 19 101 à 26 900 euros	10,00 €
au-delà de 26 400 euros	au-delà de 26 900 euros	aucune participation
<b>Colonie de vacances</b>		
<i>Tranche 2014</i>	<i>Proposition nouvelle</i>	
de 0 à 11 000 euros	de 0 à 11 200 euros	Participation identique à la participation du Conseil Départemental du Var
de 11 001 à 18 750 euros	de 11 201 à 19 100 euros	Egale à 50% de la participation du C.D 83
de 18 751 à 26 400 euros	de 19 101 à 26 900 euros	Egale à 30% de la participation du C.D 83
au-delà de 26 400 euros	au-delà de 26 900 euros	Aucune participation communale

		TARIFS VOTES
<b>Mini-Golf</b>		
<b>Activité du Mini-Golf</b>		
	enfants de - de 12 ans	<b>2,50 €</b>
	pour les + de 12 ans	<b>4,50 €</b>
	Forfait d'utilisation du Mini-Golf	<b>22,00 €</b>
<b>Accueil de Loisirs - Jardin des Mômes / Cité des Sports</b>		
<b>Application du barème de la CAF</b>		
<p><b>Forfait journée :</b>            = Ressources ménage rapportées au mois x taux C.A.F x forfait journée  <b>Tarif minimum : 1 € + montant d'un repas scolaire</b></p>		

## 2) TOURISME

*Cf. délibération n°2015.02.14 du Conseil Municipal du 17 février 2015*

### 3) SALLES ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX

	TARIFS VOTES
<b>Pour une association</b>	
Salles Municipales (Félix Paul, Maison des Jeunes, Capitainerie de la Madrague, salle des Etoiles, salle du Mouranier)	130,00 €
Salle Bernard Revest	150,00 €
Salle Falquette	360,00 €
Espace Provence	1 560 €
<b>Pour une personne privée résidente</b>	
Salles Municipales (Maison des Jeunes)	300,00 €
<b>Copropriétés et assimilées, Assemblée Générale)</b>	
Le Mouranier, Maison des Jeunes, Capitainerie de la Madrague, Félix Paul	60,00 €
Salle Bernard Revest	80,00 €
Maison des Associations	30,00 €
Location Stade SAULNIER / 1/2 journée pour les équipes qui évoluent en ligue 1 et les équipes de football professionnelles	550,00 €
<b>Perte des clés des salles municipales</b>	80,00 €
<b>Cautions :</b>	
• Salle Falquette et Espace Provence	400,00 €
• Autres salles municipales	200,00 €
• Clé permettant l'accès à une barrière ou un portique de la Commune	100,00 €

### 4) DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

	TARIFS VOTES
Accès aux documents administratifs (la feuille)	0,50 €
Communication sur support informatique de la liste électorale	20,00 €

## 5) CULTURE

	TARIFS VOTES
<b>Bibliothèque</b>	
Cotisation annuelle pour les enfants	<b>6,20 €</b>
Cotisation annuelle pour les adultes	<b>22,00 €</b>
Cotisation annuelle pour les titulaires de la carte "famille nombreuse"	<b>31.20 €</b>
Participation hebdomadaire en cas de restitution tardive des livres	<b>30,00 €</b>
Cotisation annuelle pour les étudiants	<b>10,40 €</b>
Cotisation pour une durée inférieure ou égale à 2 mois	<b>12 € (cotisation) + 50 € (dépôt de garantie)</b>

	TARIFS VOTES
<b>Ecole Municipale de musique</b>	
<b>Ecole de Musique</b>	
Cotisation annuelle par famille	<b>38,00 €</b>
<b>Cours de solfège</b>	
Elèves résidents (-18 ans)/trimestre	<b>65,00 €</b>
Adultes résidents et enfants non-résidents/trimestre	<b>85,00 €</b>
Adultes non résidents/trimestre	<b>115,00 €</b>
<b>Ateliers de musique d'ensemble vocal et instrumental (Chorale, Jazz, Musique de chambre...)</b>	
Personnes inscrites à un autre cours/trimestre	<b>16,00 €</b>
Personnes non inscrites à un autre cours/trimestre	<b>65,00 €</b>
<b>Prêts d'instruments/mois</b>	<b>12,50 €</b>
<b>Atelier d'éveil musical</b>	
Pour les enfants résidents/trimestre	<b>38,00 €</b>
Pour les enfants non-résidents/trimestre	<b>57,00 €</b>

## 6) AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

	TARIFS VOTES
<b>URBANISME</b>	
Réponses données à un notaire, un professionnel de l'immobilier et à un particulier	<b>20,00 €</b>
<b>Emplacements Publicitaires</b>	
<b>Taxe sur les emplacements publicitaires</b>	<b>TARIF VOTES</b>
Enseignes, Pré-Enseignes, Publicité - le m <sup>2</sup>	<b>18,00 €</b>

## 7) EDUCATION

	TARIFS VOTES
<b>Restaurant scolaire</b>	
Elèves/jour/enfant	<b>2,80 €</b>
Enseignant et personnel municipal-Prestations de service/jour scolaire	<b>6,80 €</b>
Grand nombre hors jour scolaire dans la semaine	<b>6,80 €</b>
Week-end et jours fériés	<b>7,65 €</b>
<b>Garderie périscolaire et étude surveillée</b>	
Ecole Primaire - Etude surveillée	<b>2,15 €</b>
Ecole Maternelle - Garderie du soir	<b>2,15 €</b>
Pour le 3ème enfant et suivants (Etude surveillée et garderie du soir confondues)	<b>Gratuité</b>
<b>Participation des communes voisines pour les enfants fréquentant les établissements scolaires de la commune / élève (Art L212-8 et R212-21 Code de l'Education)</b>	<b>635,00 €</b>
<b>Transport scolaire</b>	
participation des familles pour 1 enfant / an	<b>55,00 €</b>
participation des familles pour le 2ème enfant / an	<b>27,50 €</b>
Pour le 3ème enfant et suivants	<b>Gratuité</b>
<b>Crèche</b>	
<b>Application du barème de la CAF</b>	

## 8) DOMAINE PUBLIC

	TARIFS VOTES
<b>DOMAINE PUBLIC - EMBALLAGES</b>	
<b>Droit de place sur les marchés</b>	<b>2,30 €/ m linéaire</b>
<b>Occupation par les Forains</b>	
Par m <sup>2</sup> : de 1 m <sup>2</sup> à 85 m <sup>2</sup>	<b>7,80 €/m<sup>2</sup></b>
Forfait: de 86 m <sup>2</sup> à 149 m <sup>2</sup>	<b>660,00 €</b>
Forfait: de 150 m <sup>2</sup> à 199 m <sup>2</sup>	<b>880,00 €</b>
Forfait: de 200 m <sup>2</sup> et plus	<b>1 100,00 €</b>
Caution pour les aires d'accueil de la fête foraine	<b>250,00 €</b>
<b>Manège</b>	
Tarif annuel	<b>5 000,00 €</b>
<b>Déballage nocturne et diurne braderie/ml/jour</b>	<b>6,00 €</b>
<b>Vente au déballage - Marché artisanal nocturne</b>	
Marché artisanal nocturne - la saison - 4 m linéaire	<b>820,00 €</b>
Marché artisanal nocturne - la saison - le m linéaire suppl.	<b>55,00 €</b>
Marché artisanal nocturne - la journée/ml	<b>5,50 €</b>
<b>Vente au déballage - Véhicules ambulants &lt;5m</b>	
SAISON	<b>1 655,00 €</b>
JOURNEE	<b>55,00 €</b>
<b>Vente au déballage - Véhicules ambulants &gt;5m</b>	
SAISON	<b>2 760,00 €</b>
JOURNEE	<b>90,00 €</b>
<b>Vide-Grenier (par stand)</b>	<b>10,00 €</b>

	TARIFS VOTES
<b>Droit de terrasses - par m<sup>2</sup></b>	
<b>Terrasses <i>Front de mer -activité permanente</i></b>	
Terrasses fermées	<b>99,00 €</b>
Terrasses couvertes	<b>68,00 €</b>
Terrasses non couvertes	<b>38,00 €</b>
<b>Terrasses <i>Hors front de mer - activité permanente</i></b>	
Terrasses fermées	<b>49,50 €</b>
Terrasses couvertes	<b>38,00 €</b>
Terrasses non couvertes	<b>24,50 €</b>
<b>Droits de voirie</b>	
Droit fixe et unique perçu à la délivrance de tout permis de stationnement	<b>30,00 €</b>
Droit d'occupation à l'occasion de travaux nécessitant une emprise sur la voie publique – <b>tarif par semaine pour tout chantier &lt; à 30 jours</b>	<b>20,00 €</b>
Droit d'occupation à l'occasion de travaux nécessitant une emprise sur la voie publique – <b>tarif par semaine pour tout chantier &gt; à 30 jours</b>	<b>80,00 €</b>
<b>Stationnements temporaires</b>	
Echafaudages, palissades et engins de levage	<b>1,20 €/ml/j</b>
Stationnement de bennes, camions et véhicules	<b>2,40 €/m<sup>2</sup>/j</b>
Dépôt de matériaux	<b>4,80 €/m<sup>3</sup>/j</b>
Stationnement de locaux de chantier	<b>1,20 €/m<sup>2</sup>/j</b>
Stationnement de véhicules, de matériels divers de chantiers ou dépôt de matériaux : <b>Forfait mensuel (chantier &gt; à 30 jours)</b>	<b>525,00 €</b>
<b>Autres travaux</b>	
Ouverture de chaussée ou trottoirs (zones pavées ou béton désactivés)	<b>200,00 €/m<sup>2</sup></b>



Ouverture de chaussée ou trottoirs	35,00 €/m <sup>2</sup>
Abaissement de bordures de trottoirs	25,00 €/ml
Pose de canalisation	45,00 €/ml
Carrotages et fouilles	Forfait : 60,00 €
<b>Foire aux Plants</b>	
Occupation de 6m linéaires	50,00 €
Occupation de 12m linéaires	90,00 €
<b>Activités terrestres et lucratives (trampoline et autres jeux ou animations de moins de 75 m<sup>2</sup>)</b>	
	3 600,00 €
<b>TARIFS VOTES</b>	
<b>DEMENAGEMENTS</b>	
<b>Procédure de tarification des déménagements</b>	<b>Gratuité :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sous réserve que toutes dispositions de sécurité et de tranquillité publique aient été prises et ce, sur l'ensemble des voies,</li> <li>• à l'exception des voies en zone payante.</li> </ul> Acquittement à l'horodateur des places occupées
<b>TARIFS VOTES</b>	
<b>PARKINGS</b>	
<b>Parkings Calanque de Port d'Alon</b>	
Parking supérieur - la journée	4,00 €
Parking inférieur - la journée	8,00 €
Parking inférieur - à partir de 14h	4,00 €
<b>Tarifs Horodateurs ZONE ROUGE : Plage et Port - 8h-21h</b>	
Pour 1 heure	1,80 €
<b>Tarif Horodateurs ZONE ORANGE : Les Lucquets, Les Lavandes et Avenue de Tauroentum (le long du camping) - 8h-21h</b>	
Pour 1 heure	1,50 €
<b>Tarif Horodateurs ZONE JAUNE : Ludo, Mauric, Hameau de la Madrague et les Cyclades - 8h-19h</b>	
Pour 1 heure	1,20 €

Tarif Horodateurs ZONE VERTE : MGEN, Plan de la Mer et Stade GUION	GRATUIT
TARIFS T.T.C. PARKING GABRIEL PERI (payant de 8h à 19h)	Paiement au quart d'heure
	<p>0 à 14' : 0,00 €  15 à 29' : 0,00 €  30 à 44' : 0,00 €  45 à 59' : 0,00 €  1h00-1h14 : 1,50 €  1h15-1h29 : 1,50 €  1h30-1h44 : 1,50 €  1h45-1h59 : 1,50 €  2h00-2h14 : 2,50 €  2h15-2h29 : 2,50 €  2h30-2h44 : 2,50 €  2h45-2h59 : 2,50 €  3h00-3h14 : 3,50 €  3h15-3h29 : 3,50 €  3h30-3h44 : 3,50 €  3h45-3h59 : 3,50 €  4h00-4h14 : 4,50 €  4h15-4h29 : 4,50 €  4h30-4h44 : 4,50 €  4h45-4h59 : 4,50 €  5h00-5h14 : 5,50 €  5h15-5h29 : 5,50 €  5h30-5h44 : 5,50 €  5h45-5h59 : 5,50 €  6h00-6h14 : 6,50 €  6h15-6h29 : 6,50 €  6h30-6h44 : 6,50 €  6h45-6h59 : 6,50 €  7h00-7h14 : 7,50 €  7h15-7h29 : 7,50 €  7h30-7h44 : 7,50 €  7h45-7h59 : 7,50 €  8h00-8h14 : 8,50 €  8h15-8h29 : 8,50 €  8h30-8h44 : 8,50 €  8h45-8h59 : 8,50 €  9h00-9h14 : 9,50 €  9h15-9h29 : 9,50 €</p>

	<p>9h30-9h44 : 9,50 €  9h45-9h59 : 9,50 €  Etc.</p> <p>Ticket perdu: 15,00 €</p>
	<p>Temps de passage  &lt; 2 minutes: 5,00 €</p>

## 9) CIMETIERE

	TARIFS VOTES			
<b>Tarif concessions à bâtir : sous réserve des emplacements disponibles (cimetière existant)</b>				
Concessions perpétuelles				
4 places	3 500,00 €			
6 places	4 200,00 €			
Concessions trentenaires				
4 places	2 100,00 €			
6 places	2 950,00 €			
<b>Nouveaux tarifs des concessions adaptés aux travaux en cours (extension du cimetière)</b>	<b>Nouveaux tarifs</b>			
	<b>Caveau HT</b>	<b>TVA 20%</b>	<b>Terrain</b>	<b>Total TTC</b>
Concessions perpétuelles				
4 places	2 916,00 €	583 €	4 701,00 €	8 200,00 €
6 places	3 560,00 €	712 €	7 728,00 €	12 000,00 €
Concessions trentenaires				
2 places	2 187,00 €	437 €	1 876,00 €	4 500,00 €
4 places	2 916,00 €	583 €	2 301,00 €	5 800,00 €
6 places	3 560,00 €	712 €	4 628,00 €	8 900,00 €
<b>Autres tarifs</b>	<b>TARIFS VOTES</b>			
Mise en attente dans le caveau communal	120,00 €			
Cathédrales du Silence Trentenaires	1 800,00 €			
Columbariums				
Perpétuels	2 650,00 €			
Trentenaires	1 650,00 €			

## 10) TRANSPORTS

	TARIFS VOTES
NAVETTE Interquartiers	<b>Ticket à l'unité 0,80 €</b> <b>Carnet de</b> <b>10 trajets: 5 €</b>

Le Conseil Municipal, par :

29 Voix POUR

2 Voix CONTRE

(Monsieur Claude GIULIANO, Madame Béatrice AIELLO)

2 ABSTENTIONS

(Monsieur Dominique OLIVIER, Monsieur Philippe SERRE)

Adopte l'exposé qui précède,

Adopte les propositions d'actualisation des tarifs liés au Budget de la Commune et formalisées dans le tableau ci-dessus,

Décide de l'application de ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Autorise le Maire à engager toutes démarches en vue de leur application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY